



ÉLU D'OPPOSITION : QUATRE BONNES RAISONS DE RESTER

Pour l'élus d'opposition, grand est le sentiment d'être impuissant dans l'action municipale et de n'être que le faire-valoir d'une majorité très souvent peu encline à écouter, voire à laisser s'exprimer ceux que le suffrage populaire n'a pas désigné pour conduire les affaires communales. La situation d'élus d'opposition n'ayant pas (ou si peu) voix au chapitre peut conduire à la tentation de la démission.

Cette tentation est d'autant plus grande lorsque, à titre personnel, l'élus ne souhaite pas se représenter lors des prochaines élections municipales. Or, sans aller jusqu'à invoquer une certaine abnégation, il existe de bonnes raisons d'exercer son mandat jusqu'à son terme dont quatre me semblent incontournables.

1) Il s'agit en premier lieu des respecter ses électeurs. Quel que soit le nombre d'entre eux vous ayant exprimé leur confiance, ils méritent de ne pas être abandonnés, même à considérer qu'ils n'appartiennent à personne, le scrutin étant à bulletin secret.

En effet, être candidat à des élections locales, plus particulièrement en position éligible, oblige, non seulement pendant la campagne électorale mais surtout après dès lors que le(s) candidat(s) dont la liste a été battue siège(nt) au conseil municipal. Abandonner ses électeurs revient à perdre leur confiance, pour le présent comme pour l'avenir : la crédibilité du candidat devenu élus d'opposition réside en premier lieu dans un engagement s'inscrivant dans la durée.

2) S'exprimer et rester audible constituent un enjeu majeur pour l'avenir.

Le travail au sein du conseil municipal consiste à mettre en œuvre, autant que faire se peut, le programme électoral proposé aux électeurs. A cette fin, des commissions permanentes sont constituées en début de mandat. En cours de mandat, d'autres commissions (ou groupes de travail, comités de pilotage) peuvent l'être afin d'étudier un projet particulier.

Il est donc essentiel d'intégrer les commissions, les groupes de travail ou les comités de pilotage dès lors que leur composition permet au groupe d'élus dont on fait partie d'y participer (représentation à la proportionnelle du nombre de membres de la commission : fixée par le maire).

La plupart du temps, dans les faits, les commissions entérinent des décisions présent en amont par les élus de la majorité ; elles sont cependant le lieu où l'opposition doit s'exprimer, sans quoi son silence pourra lui être publiquement (parfois avec cynisme) reproché par la majorité lors de débats publics ultérieurs ou au cours des réunions du conseil municipal durant lesquelles seront présentées les délibérations étudiées en commission. Vis-à-vis de la population, ce silence serait alors considéré comme un aveu d'impuissance, voire d'abandon.

La difficulté des élus d'opposition, notamment dans les communes de moins de 3500 habitants est de rester audible vis-à-vis des habitants et plus particulièrement de leurs électeurs attentifs à la vie de la commune (notamment en raison de l'absence de tribune ouverte dans le bulletin municipal, celle-ci n'étant légalement prévue que pour les communes de plus de 3500 habitants).

Dans ce cas, les réunions du conseil municipal peuvent constituer la tribune manquante dans la mesure où la presse locale est présente ; celle-ci est généralement friande d'évènements ou d'interventions inhabituelles qui rompent une certaine monotonie des réunions du conseil municipal « ficelées » par la majorité.



Toutefois, il importe de bien cibler et d'argumenter les interventions publiques pour qu'elles restent percutantes, crédibles et conformes aux valeurs défendues par l' élu intervenant au nom des élus de son groupe (« cavalier seul » à proscrire). A cet égard, il est essentiel que les élus de ce groupe se réunissent en amont afin de préparer leurs interventions.

En revanche toute opposition systématique est à bannir parce que contre-productive ; dès lors que dans son principe un projet est bon pour la commune mais perfectible dans les modalités de réalisation, il paraît opportun de proposer argument à l'appui les modifications nécessaires. Ces débats peuvent intéresser les correspondants de presse qui les relateront dans les éditions locales lues par une partie des habitants de la commune.

3) Préparer l'avenir, « c'est maintenant » ! En fonction des projets personnels et collectifs, un échec aux élections municipales n'est ni irrémédiable, ni définitif. Les élections municipales se renouvelant, une opposition construite, intervenant avec sérieux et intelligence, relayée par la presse locale au travers des comptes rendus des réunions du conseil municipal, peut acquérir une crédibilité nouvelle et la confiance de la majorité des électeurs, d'autant mieux si l'équipe majoritaire commet des erreurs, tant sur la réalisation de son projet municipal que sur les méthodes employées.

C'est un motif de plus pour rester élu du conseil municipal. Suivre l'action municipale, tenter de l'infléchir et s'affirmer sont essentiels pour préparer les élections à suivre : l'expérience acquise dans l'opposition évitera bien des écueils tant au cours de la campagne électorale que dans l'action municipale à conduire lors du mandat suivant.

4) Enfin dernière raison, et de taille, c'est la possibilité d'un témoignage sans compromission (surtout si l' élu n'envisage pas de se faire réélire). Restant au conseil municipal, mais placé dans l'opposition, l' élu catholique retrouve une plus grande liberté d'expression, il peut réaffirmer haut et clair ses valeurs, y compris celles découlant de sa foi, tout en veillant à rester mesuré, sans craindre de porter préjudice aux mesures qu'il défend, parce que, par définition, le maire ne donnera pas suite à ses propositions.

Pourquoi témoigner ? Élu en 2008 sur une liste conduite par le maire sortant et ne se représentant pas en 2014, j'ai conduit aux dernières élections municipales une liste « divers droite » qui, logiquement, aurait dû l'emporter. Il n'en a rien été pour diverses raisons dont la présence d'une troisième liste se disant apolitique et qui, bien qu'absente au 2^e tour, aura tout fait pour que la liste que je conduisais aille à l'échec. De fait plus de 47% des électeurs nous auront fait confiance, la liste apolitique (?) conduite par un membre du bureau politique d'un grand parti, conseillère régionale du même parti l'ayant emporté. Aujourd'hui, sur 23 conseillers municipaux, l'opposition est constituée de 5 élus, 4 d'entre eux m'ayant exprimé leur intention de démissionner dans les 6 mois suivant l'élection. A l'heure qu'il est, l'opposition est toujours au complet. Elle s'efforce de mettre en œuvre les raisons exposées dans ce témoignage alors qu'aucun de ses élus ne souhaite être candidat en 2020. C'est ainsi qu'ils témoignent de la sincérité de leur engagement pour la vie de la commune et de ses habitants, en définitive pour le Bien Commun.